

## Fumer ou conduire... Zérotracas.com a tranché

**Le cannabis au volant est interdit, dépisté et réprimé. À l'heure du permis probatoire à destination des nouveaux conducteurs, Zérotracas.com revient sur les règles élémentaires de conduite et plus précisément sur la dangerosité du cannabis sur la route !**

### **Cannabis : ATTENTION DANGER !**

Contrairement aux idées reçues, le cannabis n'est pas un produit anodin. Difficultés à anticiper, réflexes ralentis, vision troublée surtout la nuit et activité mentale focalisée sur un seul objet sont autant de troubles qui rendent incompatibles cannabis et conduite. Il est d'ailleurs utile de rappeler que le mélange alcool / cannabis est encore plus sinistre : perte de contrôle, sentiment de puissance et aucune notion de limite.

### **Dépistage : ça s'est vu quand t'as fumé ?**

En cas d'accident corporel ou d'infraction perpétrée par un individu en état d'ivresse cannabique manifeste, des prélèvements seront forcément effectués... Décelable 3 semaines dans les urines, 3 mois dans le sang et plus de 6 mois dans les cheveux, la consommation de cannabis est sévèrement punie : jusqu'à 2 ans de prison et 4500 € d'amende pour conduite sous stupéfiant ; 3 ans et 9000 € d'amende s'il y a de l'alcool en plus.

S'ajoute à ces sanctions la perte de la totalité des points du permis probatoire, dont la mise en place est effective depuis début mars 2004 et qui concerne les nouveaux conducteurs (y compris ceux qui ont dû repasser leur permis).

### **Conclusion : au volant Tolérance Zéro, comme pour l'alcool.**

Zérotracas.com ne le répètera jamais assez « si j'ai fumé ou si j'ai bu, ou les deux, je ne conduis pas ! ».

**Pour rouler en sécurité, on retrouve tous ces conseils et autres astuces sympas sur le site [www.zerotracas.com](http://www.zerotracas.com), le site 100% dédié à la prévention des risques routiers, créé par l'assureur MMA.**

**Surfez sur Zérotracas.com pour en savoir plus sur le permis probatoire, les infractions et leurs sanctions, la nouvelle loi sur la violence routière...**

### **Contact Presse :**

Agence Entre nous soit dit - Céline Prévôt  
Tél. : 01 40 29 15 54 Mail : [cprevot@entrenousoitdit.fr](mailto:cprevot@entrenousoitdit.fr)